

Délibération n°2025-05-21

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Prorogation du Programme Local de l'Habitat

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, à 17h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 24 novembre 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Tony Cornelissen est nommé secrétaire de séance.

Élus :

Étaient présents (66) :

Alphonsout Jean-Paul ; Arfeuillère Christophe ; Beaumont Didier ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Beynat Audrey ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bourzat Michel ; Briquet Isabelle ; Brugère Jeremy ; Brugère Philippe ; Bujon Marc ; Chaumont Michelle ; Chevalier Aline ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Davy Agnès (suppléant(e) de Stéphane Brindel) ; Delibit Sandra ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gantheil Robert ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jouve Nicolas ; Juillard Patrice ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Le Gall Nathalie ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pelat Philippe ; Peyraud Serge ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Roche Philippe ; Rougerie Christine ; Saugeras Jean-Pierre ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Sivade Alain ; Soudeille Pierre-Louis (suppléant(e) de Michel Saugeras) ; Soulefour Marie-Christine ; Talvard Françoise ; Valibus Michèle ; Ventadour Elisabeth ; Ziolo Eric.

Ont donné pouvoir (16) :

Aubessard Anne-Marie ; Badia Maryse ; Barbe Patrice ; Boyer Laurence ; Bringoux Jeanine ; Calla Tony ; Cornelissen Jacqueline ; Cronnier Pierrick ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy ; Mouty Samuel ; Pannetier Martine ; Parrain Céline ; Pesteil Michel ; Tur Christophe ; Vimont Barbara.

Étaient excusés (19) :

Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Chapuis Laëtizia ; Delbègue Jean-Pierre ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Patrick ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Pellen Monique ; Peyrat Nathalie ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Sarfati Laurent.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation notamment en ces articles L.302-4-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 octobre 2025 portant modification des statuts de la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté notamment ces compétences en termes d'habitat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2019-06-06 en date du 12 décembre 2019 approuvant le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2025 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024-05-14 en date du 12 décembre 2024 approuvant la décision d'engager la procédure d'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat sur l'ensemble du territoire de Haute-Corrèze Communauté conformément aux articles L 301-5-1 et L 302-1 à L 302-4 ainsi que les articles R 302-1 à R 302-13 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Le président rappelle que Haute-Corrèze Communauté dispose d'un Programme Local de l'Habitat, document de planification établissant pour au moins six ans les objectifs et orientations permettant de répondre aux besoins en logements et hébergements, de soutenir le renouvellement urbain et la mixité sociale, d'améliorer l'accessibilité du bâti, et d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes.

Ce PLH arrivant à échéance le 31 décembre 2025, le conseil communautaire a adopté, lors de sa séance du 12 décembre 2024, une délibération engageant l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat, bien que notre EPCI ne soit plus soumis à l'obligation d'en disposer, notre commune centre comptant désormais moins de 10 000 habitants.

Toutefois, afin de garantir une démarche pleinement concertée et adaptée aux orientations des futures municipalités, Haute-Corrèze Communauté a souhaité attendre le renouvellement des équipes municipales pour lancer le travail de refonte du PLH.

Afin de garantir la continuité de l'attribution de ces aides, il est donc proposé de solliciter l'accord de l'Etat pour une prorogation de deux ans de notre PLH, durée maximale prévue à l'article L. 302-4-2 du Code de la construction et de l'habitation, qui prévoient qu' « *au terme des six ans, le programme local de l'habitat peut être prorogé pour une durée maximale de deux ans par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, après accord du représentant de l'État dans le département, lorsque l'établissement public de coopération intercommunale a pris une délibération engageant l'élaboration d'un nouveau programme local de l'habitat* ».

Délibération n°2025-05-21



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20251204-20250521-DE



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** la prorogation de 2 ans du PLH soit jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- **AUTORISER** le président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette prorogation du Programme local de l'Habitat, les conventions ainsi que les éventuels avenants.

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en séance, le 4 décembre 2025

Le Président,
Pierre Chevalier



Publié le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Délibération n°2025-05-21



Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le 
ID : 019-200066744-20251204-20250521-DE

